

REFERENCE

IMMDJ1.1

DUREE

14 Heures

PUBLIC VISE

- Les titulaires de la carte professionnelle d'agent immobilier (ou s'il s'agit d'une personne morale, son représentant légal)
- Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- Les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'habilitation fournie par le titulaire de la carte d'agent immobilier.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de cours
- Exercices
- Bilan de fin de stage

PAGE

1/1

Programme de Formation

IMMOBILIER La loi ALUR

OBJECTIFS

- ✚ Acquérir les notions de base ajoutée par la loi ALUR du 24 Mars 2014 et les modifications apportées par celle-ci aux lois antérieures.

PROGRAMME

- ✚ L'entrée en vigueur de la loi
- ✚ Les évolutions sur l'exercice de la profession
- ✚ Les mandats
- ✚ Les honoraires
- ✚ Les publicités
- ✚ Les baux en cours
- ✚ Le bail de résidence principale
- ✚ Les nouvelles mentions pour un logement loué vide
- ✚ La notion de surface habitable
- ✚ Les droits et obligations
- ✚ Le D.D.T. (le Dossier de Diagnostic Technique)
- ✚ La notion de discrimination
- ✚ Le mandat de gestion
- ✚ La suppression de la clause pénale
- ✚ La colocation
- ✚ La G.U.L.
- ✚ La détermination du loyer initial
- ✚ Les congés
- ✚ La prévention des expulsions
- ✚ La restitution du dépôt de garantie
- ✚ La location meublée
- ✚ Le contenu du bail
- ✚ Les marchands de listes